

# COTISATIONS SAISON 2021



Pour adhérer, merci de bien vouloir retourner aux membres du bureau du club ou à Camille avec le règlement, le certificat médical de non contre-indication aux activités sportives et une attestation nominative signée du questionnaire de santé. Vous pouvez éventuellement régler en 3 fois par chèques sur 3 mois qui suivent la prise de la licence. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter : 06 33 28 47 59 ou par email au : [ckmoulins03@gmail.com](mailto:ckmoulins03@gmail.com) ou sur le site **internet** : <http://ckmoulins.com>

## TARIFS

Catégories	Licence FFCK	ASPTT	Comité Régional	Comité Départemental	Cotisation Section	Total
Licence 1an* Jeune, Cadet, Junior	40,00	18	9	1,5	31,50	100 euros
Licence 1 an* Senior, Vétéran	60,00	18	9	1,5	31.50	120 euros
Licence primo- adhérent 16 mois (de sept 2021 à déc 2022)	Jeune, Cadet, Junior					140 euros
	Sénior, Vétéran					160 euros
Licence 3 mois	Jeune à Vétéran					30 euros
Licence 1 jour	Jeune à Vétéran					7 euros

\*Pour toute licence annuelle 2020 renouvelée pour l'année 2021, l'ASPTT rembourse 16 euros en lien avec le Covid19

## REGLEMENT INTERIEUR

**Article 1 :** Tout adhérent au club doit posséder une licence FFCK. La cotisation permet la participation aux activités du club. L'utilisation du matériel « club » se fait exclusivement pendant les séances organisées par les cadres du club.

**Article 2 :** L'utilisation autre que lors des séances d'entraînement d'une embarcation ne peut se faire qu'après en avoir fait la demande auprès d'un responsable de club (est désigné responsable du club tout membre du comité directeur).

**Article 3 :** La licence couvre les risques liés à la pratique du canoë-kayak et des disciplines associées. Elle doit être renouvelée tous les ans au mois de janvier.

**Article 4 :** L'initiation et les entraînements ont lieu le mercredi et le samedi de 14 h à 17h au plan d'eau des Champins, le mercredi de 17h30 à 19h30 pour les adultes, et l'hiver le vendredi de 19h30 à 21h à la piscine couverte de Moulins pour les séances d'esquimautage. La préparation physique a lieu le jeudi de 17h30 à 19h30.

**Article 5 :** La licence permet d'entreposer deux embarcations au sein du club. Au-delà de deux embarcations, il vous sera demandé 20€ par bateau supplémentaire.

**Article 6 :** Tout utilisateur des locaux du club devra laisser ces mêmes locaux dans l'état dans lequel il les avait trouvés. Dans le cas d'une dégradation involontaire et fortuite, l'utilisateur devra en faire part au comité directeur.

Les vestiaires de la section ne doivent en aucun cas servir de buanderie pour sécher les vêtements. Le bureau ne doit en aucun cas servir de vestiaire. Ont le droit de posséder les clefs du club : les membres du bureau, les encadrants, les propriétaires de matériels entreposés dans le club, et les personnes qui s'entraînent individuellement.

Tout possesseur des clefs du club doit être référencé. Il est interdit de faire des doubles des clefs du club.

**Article 7 :** L'utilisation du véhicule ne devra se faire que pour les sorties organisées par le club. Le véhicule devra être débarrassé et nettoyé après chaque utilisation.

Le chauffeur doit vérifier l'état du véhicule et le chargement des remorques avant chaque utilisation. Le cahier d'utilisateur du véhicule devra être rempli en bonne et due forme à chaque utilisation.

**Article 8 :** Dans le cadre des formations fédérales, des possibilités de remboursement du coût de la formation sont envisageables. Les clauses seront fixées par contrat avec l'ayant droit.

# Bulletin d'adhésion ASPTT Section Canoë Kayak

---

## Coordonnées de l'adhérent

---

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ...../...../..... Lieu : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone domicile : ..... Téléphone Professionnel : .....  
Téléphone mobile : ..... E-mail : .....  
Personne à prévenir en cas d'urgence .....  
N° de téléphone : .....

Certificat médical date : ..... médecin : .....  
Date du dernier certificat médical :

Licence n°: ..... jeune-cadet-junior-senior-vétéran

---

## Autorisation parentale

---

Je soussigné ..... agissant en qualité de mère/père, représentant légale autorise mon enfant ..... à participer aux activités de la section Canoë-Kayak de l'ASPTT et à effectuer les déplacements dans le cadre de l'organisation de la section pour l'entraînement ou la compétition. De plus, je certifie que mon enfant sait nager au moins de 25 mètres et s'immerger. J'autorise également le responsable de l'activité à pratiquer le cas échéant, toutes mesures utiles pour une intervention médico-chirurgicale d'urgence. Autorise le club ASPTT CANOE KAYAK à utiliser mon image ou celle mon enfant prises pendant les activités qui pourront être mises sur le site du club. J'autorise le club à utiliser mes données personnelles pour les besoins exclusifs du club et de la fédération, elles sont collectées dans les fichiers permettant le fonctionnement administratif du club.

---

## Assurance individuelle accidents

---

L'assurance individuelle accidents est à remplir et à signer obligatoirement par l'adhérent ou par le représentant légal pour les mineurs et déclare avoir pris connaissance de l'article 38 de la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation des activités sportives et se faisant :

- Je ne souhaite pas souscrire d'assurance individuelle accidents
- Je souhaite souscrire une assurance individuelle accidents
- Je reconnais avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur (peuvent être consulté au siège social de l'association) et avoir satisfait à la visite médicale OBLIGATOIRE m'autorisant la pratique du canoë-kayak.

La loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés s'applique aux réponses faites à ce questionnaire.

---

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur et m'engage à les respecter.

Fait à ..... Le : .....

Précédées de la mention : lu et approuvé

Signature :